Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_44-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mercredi 15 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	19
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	10 avril 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	20 avril 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LUTZ Maxime à Mme FERRET Marie-France, M. LEMOINE Pierre-Yves à M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude à Mme BUSNOUF Dominique, Mme MACE Laura à Mme CICI Rose-Anne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. DERVILLE Pascal

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_44-DE

2026-44 : Désignation de délégués communaux pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort

Rapporteur : Madame La Maire

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort.

Le syndicat des Eaux de Beaufort assure, pour le compte des membres qui lui ont transféré, la compétence d'alimentation publique en eau potable. Le syndicat assure ainsi tous les investissements en équipements nécessaires à l'exécution des missions et au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Vu la proposition de M. GUEGUEN François et M. LE PIVERT Jean-Michel de se porter candidats,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5721-2,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à représenter la commune au sein du comité syndical

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De désigner

- M. GUEGUEN François comme délégué titulaire et M. LE PIVERT Jean-Michel comme délégué suppléant du Syndicat intercommunal des Eaux de Beaufort pour le mandat à venir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET